

Compte rendu réunion conseil municipal du
15 décembre 2018

SAULNIÈRES 35

Samedi 15 décembre 2018, 10 h 00

Étaient présents : MM. DENIEL F. LEBEAU C. AREND M. ANTIN S. LEFEBVRE A. BARRÉ B. PHÉLIPPÉ J. ESNAULT J-L. VALOIS D. ROULLEAU G. BABIN L. GOUVERNEUR G. BARRÉ B. Babin Ludovic

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : MM. Barré B (10h50)

M Deniel Franck a été élu (e) secrétaire

2018075

Travaux boulangerie cloisons isolation

2018076

Demande subvention au titre des amendes de police – aménagement rd 777 - chemin piétonnier liaisons rd 293 rd 777

2018077

Création d'un emploi permanent au 01/01/2019

2018078

Modification du tableau des effectifs au 01/01/2019

2018079

Virement de crédits DM2018 1 commune

2018080

Tarifs location salles

20180811

Virement de crédits DM2018 2 commune

2018082

Tarifs cimetière

2018083

Acquisitions bande de terrains M. Rabiniaux et M. Avril

2018084

Vente matériels vitrine et machine sous vide

2018085

Révision tarifs assainissement au 01/01/2019

2018086

Tarifs redevance assainissement collectif maisons vacantes

Décisions

Divers

Travaux boulangerie cloisons isolation

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant les travaux de cloisonnement et isolation isothermes pour la boulangerie.

Electricité	Prix HT
MCF Janzé	14 140.50 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **valide** la proposition de MCF Janzé pour un montant de 14 140.50 € HT

Demande subvention au titre des amendes de police – aménagement rd 777 - chemin piétonnier liaisons rd 293 rd 777

Annulée

Monsieur le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations suivantes :

1. (1) Arrêt bus entrée bourg (compris bordures granit quai bus vue 18cm + réalisation de l'aire de stationnement en enrobés noirs). **Coût 3 580 € HT**
2. (3) Parking superette. **Coût 29 667 € HT**
3. (5) Passage piéton rue Narcisse Haslé, commerce, ruelle Francs Bourgeois. **Coût 3 240 € HT**
4. (6) Plateau ralentisseur rue Narcisse Haslé. **Coût 17 355 € HT**
5. (7) Eglise trottoirs, aménagement piétonnier (y compris structure trottoir + dalle granit beige). **Coût 154 845 € HT**
6. (8) Chemin perpendiculaire RD777/rue Saint Martin. **Coût 46 547.80 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de réaliser les travaux d'aménagement de sécurité ci-dessus.
- **s'engage** à réaliser ces travaux sur l'année 2019 et à les inscrire au budget en section d'investissement,
- **sollicite** une subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations susvisées.

Création d'un emploi permanent au 01/01/2019

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin des services techniques, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des **Adjointes Techniques Territoriales**.

DECIDE, après en avoir délibéré,

Article 1 : création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste de **Adjoint Technique**, à compter du 01 janvier 2019, dans le cadre d'emplois des **Adjointes Techniques Territoriales**, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de :

Tâches techniques d'exécution : dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et des réseaux divers, des espaces naturels et des espaces verts, de la mécanique, sécurité, conduite d'engins ...

Article 2 : temps de travail.

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

Article 3 : crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Article 4 : exécution.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier, d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs et de procéder au recrutement.

Modification du tableau des effectifs au 01/01/2019

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des effectifs au 01/09/2019

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	Nombre d'emplois à créer	Nombre d'emplois à supprimer	durée hebdomadaire de service
Administratif Attaché	Attaché	1	////	///////	1 → 32.00/35H
Techniques Adjointes Techniques Territoriales	Adjointes Techniques Territoriales	2	1	///////	1 → 28.80/35H 1 → 16.80/35H 1 → 35.00/35H
	Adjointes Techniques principal 2 ^{ème} cl	2	///////	///////	1 → 35.00/35H 1 → 28.55/35H
Culturelle Adjointes du patrimoine territoriales	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} cl	1	///////	///////	0 → 12.00/35H

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve** le tableau des emplois permanents de la collectivité.

Virement de crédits DM2018 1 commune

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- = **accepte** les virements ci-dessus.

INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Article (Chap.) - Opération	Montant
2128 (21) : Autres agencements et aménagements de terrains - 0033	- 60 000.00
2181 (21) : Install.générales,agencement & aménagements divers - 0027	60 000.00

Tarifs location salles

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- = **vote** les tarifs ci-dessous applicables aux locations dont la réservation a été effectuée à partir du 01 janvier 2019.

Salle polyvalente	Eté	Hiver
Vin d'honneur – réunions assos	50.00 €	50.00 €
Commune		
[9h - 9h ou 16h - 16h] Journée	300.00 €	350.00 €
[vendredi 16h - lundi 9h] Week-end	450.00 €	500.00 €
Hors commune		
[9h - 9h ou 16h - 16h] Journée	400.00 €	450.00 €
[vendredi 16h - lundi 9h] Week-end	650.00 €	700.00 €
Salle de sports		
Location par jour d'occupation	250.00 €	250.00 €

Virement de crédits DM2018 2 commune

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- = **accepte** les virements ci-dessous.

INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Article (Chap.) - Opération	Montant
2128 (21) : Autres agencements et aménagements de terrains - 0023	- 2 500.00
21318 (21) : autre bâtiments publics divers - 0017	2 500.00

Tarifs cimetièrè

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- = **vote** une augmentation de $\pm 2\%$ applicable au **01 janvier 2019**

Concessions

Durée	Terrain	Columbarium
15 ans	71 €	471 €
30 ans	100 €	756 €
50 ans	150 €	1 180 €

Acquisitions bande de terrains M. Rabiniaux et M. Avril

Complément délibération 2018043

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de l'acquisition par la Commune de SAULNIERES d'une bande de terrain le long de la route départementale 777 pour la continuité du chemin piétonnier appartenant à M et Mme AVRIL (parcelle ZH 189 et la moitié indivise de la parcelle ZH 191) et à M. et Mme RABINIAUX (moitié indivise de la parcelle ZH 191), la Commune de SAULNIERES s'est engagée à faire réaliser un enrobé bi-couche jusqu'en limite de la clôture existante sur la propriété de M. et Mme AVRIL et jusqu'en limite du portail existant sur la parcelle ZH 191 au regard du devis de la société Pigeon TP en date du 29 juillet 2018, d'un montant de 4.528,44 €.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- = **valide** cette décision (accord de principe donné lors de la réunion du 19/09/2018)

Vente matériels vitrine et machine sous vide

Monsieur le Maire expose au conseil municipal de la demande d'achat de la vitrine réfrigérée et de la machine sous vide par Mr et Mme Desilles.

Après délibération le Conseil Municipal à l'**unanimité** :

- **accepte** la vente de l'ensemble au prix de 5 000.00 €.

Révision tarifs assainissement au 01/01/2019

Après délibération le Conseil Municipal à l'**unanimité** :

- **vote** les tarifs ci-dessous

► **redevance annuelle** applicable au **01 janvier 2019**

NB PERS	2019
1	77 €
2	142 €
3	194 €
4	225 €
5	245€

► **EURL RIBAUT « Les Pointellières »** applicable au **01 janvier 2019**

	H.T
m3 consommé	1.25 €
Forfait annuel	200.00 €

► **raccordement construction nouvelles**

650 € applicable au **01 janvier 2019**

Tarifs redevance assainissement collectif maisons vacantes Délibération non transmise en attente d'informations de Mr Louvel

Après délibération le Conseil Municipal à l'**unanimité** :

- **dit que** la redevance assainissement sera due par le propriétaire pour les logements vacants raccordables, raccordés ou non.
- **dit que** le tarif appliqué sera le forfait **1** personne (soit au 01/01/2019 - **77 €**) à compter du **01 janvier 2019**
-

Décisions

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité** :

DIA parcelle **ZH 135 / 289 / 290 / 291**

- La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles **ZH 135 / 289 / 290 / 291** situées impasse du Vivier.

Divers

- Journée citoyenne le samedi 05/01 plantations
- Vœux le samedi 12/01 11h